

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Séance du Conseil Municipal du jeudi 25 novembre 2021

Élus :	33	L'an deux mille vingt et un, le vingt cinq novembre ; le Conseil Municipal de la ville de Mions, légalement convoqué le dix neuf novembre deux mille vingt et un, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Claude COHEN, Maire.
Présents :	21	
Absents :	12	
Pouvoirs :	12	
Votants :	33	
Présents :		Claude COHEN, Julien GUIGUET, Mickaël PACCAUD, Josiane GRENIER-FOUADE, Jean-Michel SAPONARA, Audrey LEGER, Jean LANG, Alain CHAMBRAGNE, Claudie LINOSSIER, Yvain MOREAU, Etienne ROCHETTE, Jacky MEUNIER, Julien HEMON, Jean-François CALVO, Radomir TRIFUNOVIC, Anna MIGNOZZI, Francis MENA, Bruno VANANTY, Laure HUGONET, Ivan CATTANEO, Sylvie BENVENUTO
Absents :		
Absents ayant laissés procurations :		Anne-Bénédicte FONTVIEILLE à Claude COHEN Nathalie HORNERO à Radomir TRIFUNOVIC Josée CORDIER à Julien HEMON Nicolas ANDRIES à Mickaël PACCAUD Elodie CAYER-BARRIOZ à Jean LANG Patrick TUR à Julien GUIGUET Céline BERNARD à Yvain MOREAU Régine MANOLIOS à Jean-Michel SAPONARA Aline BERRUYER à Audrey LEGER Suzanne LAUBER à Josiane GRENIER-FOUADE Sophie SPENNATO à Bruno VANANTY Yves PARRET à Sylvie BENVENUTO
Secrétaire de séance :		Jean-François CALVO

Délibération n° 0_DL_2021_095

Objet : PLU-H - Modification n°3 - avis de la commune de Mions

Rapporteur : Julien GUIGUET

Monsieur Julien GUIGUET, 1^{er} Adjoint délégué à l'aménagement et au développement éco-responsables du territoire, aux travaux et au plan climat, informe le Conseil Municipal de ce qui suit :

Pour rappel, la Métropole de Lyon élabore, à son initiative et sous sa responsabilité, le plan local de l'urbanisme. Par délibération n°2019-3507 du 13 mai 2019, le Conseil Métropolitain de Lyon a approuvé le Plan Local de l'Urbanisme et de l'Habitat en vigueur depuis cette date.

Le projet de modification n° 3 du Plan Local d'Urbanisme et de l'Habitat (PLU-H) a été lancé par la Métropole de Lyon et intègre les objectifs suivants :

- de l'urbanisme : développement urbain autour des gares, complément des patrimoines bâti et paysager ;
- de la politique de l'habitat : actualisation du volet habitat du PLU-H, en renforçant la production de logements et notamment dans les secteurs carencés en développant la production de logements sociaux et abordables dans l'optique de favoriser la mixité sociale sur l'ensemble du territoire ;
- de la mobilité : renforcement des normes pour le stationnement des vélos et adaptation de celles des véhicules particuliers dans les bâtiments d'habitation ;

- de l'économie : suppression de certaines zones à urbaniser, renforcement de l'activité en ville ;
- du végétal : renforcement de la trame verte, complément des protections du végétal ;
- de l'énergie : amélioration de la prise en compte du bio-climatisme.

Dans le cadre de la procédure en cours, de modification du Plan Local de l'Urbanisme et de l'Habitat (PLU-H) de la Métropole de Lyon, la commune de Mions souhaite instaurer à son bénéfice un emplacement réservé pour l'extension du cimetière communal. L'emplacement réservé sera positionné à l'arrière des maisons situées au 15 et 17 rue de l'Égalité permettant ainsi de relier les deux parties du cimetière existant. Ce projet a fait l'objet d'une demande auprès de la Métropole de Lyon qui a donné un avis favorable sous réserve d'un avis favorable du conseil municipal.

La commune souhaite, également, apporter les observations suivantes concernant son territoire :

- Compléter et renforcer la protection végétale sur le territoire communal afin de préserver et valoriser son patrimoine végétal.
- Réexpertiser le règlement de la zone URi2 : le passage du PLU au PLU-H a multiplié par 3 voire 4 le coefficient de pleine terre dans les zones Uri, qui couvrent 60 % des zones urbaines de la commune. De ce fait, plusieurs problématiques émergent notamment pour la création de piscines et d'annexes dans les angles de terrain, mais aussi pour implanter les habitations en limite de propriété sur plusieurs dizaines de mètres.
- Traduire l'étude de cadrage urbain de l'îlot central dans une Orientation d'Aménagement et de Programmation.
- Re classer la zone AU3 du secteur « Sous-Meurières » en zone A : la demande de rétro-zonage de cette zone de près de 5,3 hectares, émanant de l'exécutif métropolitain, n'est pas souhaitée. En effet, en limite de propriété Sud et Ouest, cette zone est bordée par des lotissements. Son urbanisation en zone AU3, à dominante d'activité économique, permettrait à la commune de développer son tissu économique limité aujourd'hui par le manque de foncier disponible. Ayant reçu un avis favorable pour le passage en zone à urbaniser lors de la révision générale du PLU-H, un rétro-zonage n'est pas souhaité. La protection de terres agricoles doit être intégrée dans une stratégie globale d'aménagement de la ville à court, moyen et long terme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ÉMET** un avis favorable à la création d'un emplacement réservé au bénéfice de la commune pour l'extension du cimetière communal situé au 15 et 17 rue de l'Égalité.

- **APPROUVE** les demandes décrites ci-avant,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou Julien GUIGUET, 1^{er} Adjoint, à engager toutes les démarches nécessaires pour leur prise en compte dans le cadre de la modification n°3 du PLU-H.

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Claude COHEN